

SCORE

conseil, recherche et formation
en ressources humaines et naturelles

ELEMENTS POUR UNE GESTION PATRIMONIALE

PERSPECTIVES - FACTEURS DE BLOCAGE

Novembre 1981

Ministère de l'Environnement
Direction de la Prévention des Pollutions
Mission des Etudes, des Statistiques et
du Plan

Ministère de l'Urbanisme et du Logement
Mission des Etudes et de la Recherche
Groupe de Prospective

Ce texte fait suite à plusieurs rapports sur la Gestion Patrimoniale.
Il emprunte des réflexions dues à G. BAROUCH, P. BERTIER, C-J. MAESTRE,
J. de MONTGOLFIER, H. OLLAGNON, C. OUDINOT. Il a été rédigé par L. MERMET.



SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	Page 1
<u>I - LE PATRIMOINE ET LA GESTION PATRIMONIALE</u>	Page 4
A - LE PATRIMOINE	Page 4
1) Une notion qui désigne des situations très diverses	Page 4
2) Quelques-une des définitions qui ont été proposées pour le patrimoine	Page 4
3) Une introduction au patrimoine et la gestion patrimoniale	Page 5
4) Quelques traits généraux du patrimoine	Page 8
B - LA GESTION PATRIMONIALE	Page 12
1) Quelle lumière les réflexions précédentes peuvent-elles jeter sur les problèmes d'environnement, d'aménagement et de gestion de l'espace ? Quelles actions mènent-elles à envisager ?	Page 12
2) Négociation des principes de gestion	Page 13
3) Prise de conscience des responsabilités	Page 14
4) Donner leur place aux acteurs patrimoniaux	Page 15
5) Organisation de structures ad hoc	Page 15
6) Accueil d'informations pertinentes	Page 16
7) Une gestion patrimoniale n'est pas un moyen de désamorcer des situations inévitablement conflictuelles	Page 17
CONCLUSION	Page 19
<u>II - LES FACTEURS DE BLOCAGE A UNE GESTION PATRIMONIALE</u>	Page 21
A - LA FOCALISATION DE LA SOCIETE FRANCAISE SUR DES OBJECTIFS D'EQUIPEMENT	Page 23
1) Dimension culturelle	Page 25
2) Dimension technique	Page 26

3) Dimension sociale	Page 27
4) Dimension économique	Page 28
5) Dimension politique	Page 29
6) Revaloriser le fonctionnement par rapport à l'investissement	Page 31
B - RIGIDITE DES INSTITUTIONS ET EFFICACITE INSUFFISANTE DES SOLUTIONS REGLEMENTAIRES SEULES	Page 33
1) Commençons par quelques exemples de découpages bloquants	Page 33
2) Sur la réticence des institutions à admettre l'introduction de nouveaux acteurs	Page 35
3) Les difficultés de la réglementation	Page 35
C - LE LANGAGE ECONOMIQUE ET LE SYSTEME FINANCIER	Page 38
1) La considération exclusive des données économiques entraîne la dégradation du patrimoine de l'humanité en favorisant le marchand par rapport au non-marchand	Page 38
2) Le système financier déforme les différents facteurs de la compta- bilité marchande	Page 41
3) Le langage économique évacue les éléments qualitatifs de la négociation	Page 50
D - LES PROBLEMES FONCIERS	Page 53
<u>CONCLUSION</u>	Page 54
1) Trouver des terrains appropriés pour expérimenter de nouvelles formes de gestion, ou lutter contre les blocages	Page 54
2) Des faits : quelques exemples de tels terrains	Page 55
3) Résumé de notre démarche ; perspectives	Page 57

-:-:-:-:-

AVANT-PROPOS

Dix ans après la création du Ministère de l'Environnement, il reste encore à inventer les outils appropriés à une gestion de la nature "ordinaire", celle dans laquelle nous vivons quotidiennement - tout en y puisant une bonne part de nos ressources. Il est clair en effet aujourd'hui que les politiques de protection normatives, centralisées, verticales qui ont été nécessaires pour endiguer la dégradation rapide de l'environnement amorcée après les années 50 ont atteint les limites de leur efficacité - faute notamment d'avoir su entraîner l'adhésion et la mobilisation du public. Dans un contexte de décentralisation ces politiques d'Etat voient leur champ fortement limité et c'est désormais essentiellement d'une volonté des populations locales à prendre en charge directement leur propre cadre de vie que dépendra la préservation - et la valorisation - du milieu naturel.

Parmi toutes les pistes récentes qui s'attachent à redéfinir de nouveaux modes de gestion de l'environnement, c'est celle qui est suivie ici sous le terme générique de gestion patrimoniale qui correspond le mieux à ce transfert des responsabilités et à ce renversement des approches. Le concept de patrimoine apporte d'ailleurs à l'idée d'environnement au moins deux dimensions supplémentaires : d'abord celle du long terme - puisqu'il s'agit d'un héritage à transmettre aux générations futures - mais également celle de propriété collective - dont le contenu est assurément plus positif que la notion traditionnelle d'externalité. La gestion patrimoniale redonne ainsi à chaque individu un rôle actif dans le tissu de relations diversifiées qui le lient au milieu naturel alors que le concept d'environnement conduisait à faire de l'Etat normatif un rempart nécessaire contre les menaces liées à un cadre de vie subi et aliénant.

Ceci étant, la notion de gestion patrimoniale en est encore à ses premiers balbutiements. De nombreux obstacles économiques, juridiques, sociaux, institutionnels ou comptables, s'opposent à son application ; et faute de pouvoir donner lieu à des expérimentations en vraie grandeur elle reste un "concept flou". Il nous a donc semblé que

.../...

pour amorcer une réflexion sur ce thème il fallait d'abord recenser ces obstacles, préciser les définitions, et présenter une première illustration à partir d'un cas concret.

C'est ce qui est fait dans ce document très sommaire réalisé, à la demande du Ministère de l'Environnement par les chercheurs de SCORE.

Même dans son état actuel, ce travail devrait pouvoir contribuer à la mise en place de nouveaux modes de gestion de l'environnement au niveau régional ou intercommunal. Il sera vraisemblablement prolongé en 1982 par de nouvelles études de cas.

J. THEYS

Chargé de Mission
au Groupe de Prospective (*)
Responsable du suivi de l'étude

(*) Anciennement Chargé de Mission au Groupe d'Evaluation de l'Environnement et du Patrimoine - Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

INTRODUCTION

L'exploitation systématique des ressources s'est imposée comme naturelle jusqu'aux années 60. Les années 70 ont vu se mettre en place des politiques d'environnement basées principalement sur la notion de protection, et sur des pratiques normatives. L'environnement recherche aujourd'hui de nouvelles voies : "second souffle", "deuxième génération" ? La réflexion sur la gestion patrimoniale est un élément de cette recherche. Ce document fait un point sur l'état actuel de cette réflexion.

Il ne doit pas faire illusion sur la difficulté et l'incertitude de la démarche. Existe-t-il aujourd'hui, de manière pratique, une troisième voie entre conservation et exploitation systématique des ressources ? Le nouveau langage patrimonial, avant même d'être utilisé à ses propres fins, a été l'objet d'un effort intense de "récupération" : il est déjà utilisé comme refrain. Peut-il y survivre ? Corrélativement, il n'a pas encore fait, en partie à cause des blocages dont nous allons parler, l'objet d'expérimentations en vraie grandeur qui permettent de mieux enraciner le discours. L'objectif de ce document est de faciliter le passage à la pratique en stimulant la réflexion, en exposant les diverses faces de la problématique, en servant de révélateur pour éclairer les difficultés que rencontrent ceux qui, d'une manière ou d'une autre, expérimentent de nouveaux modes de gestion du milieu.

Le patrimoine semble d'abord une notion individuelle et, en effet, la démarche comporte un éclairage des difficultés de la gestion collective à partir des comportements de gestion des individus.

Face à la crise, à la pénurie des ressources, à la dégradation de l'environnement, les personnes se sentent menacées. Réfléchissant à la gestion des

biens collectifs, elles tendent à appliquer le système de valeur qui préside à leurs choix personnels.

La plupart des français choisissent les grandes options de leur vie et gèrent leur patrimoine selon le modèle dit "en bon père de famille".

Aussi floue que soit cette appellation, elle recouvre un certain nombre de préoccupations :

- la prise en compte du très long terme (retraite, bas de laine, constitution d'un patrimoine, emplois sûrs, ...) ;
- la considération du risque : celui d'une catastrophe considérable en un temps indéterminé (d'où les assurances-vie, la Sécurité Sociale, etc...) ;
- le double souci d'économies sur le patrimoine personnel et d'augmentation de celui-ci. Une bonne partie de la sécurité des personnes est fondée sur l'appui que leur offre leur patrimoine.
- importance de l'entretien et de la préservation de ce qui est acquis et dont la valeur va au-delà de la valeur vénale si l'on y ajoute les valeurs dites "sentimentales", qui concourent à l'identité de la personne, dépassant les préoccupations matérielles.

Mais les biens naturels ou culturels sont-ils des biens privés ? Non.

Ce ne sont pas non plus des biens collectifs. La langue française, l'eau souterraine n'appartiennent ni aux individus, ni à l'Etat : ce sont des biens communs. Ils appartiennent à la fois aux individus et aux diverses collectivités et, de ce fait, engagent la responsabilité de tous.

La gestion publique -règlementations, redevances, ...- ne suffit plus à assurer même le maintien des biens communs naturels. Il y faut un effort communautaire, des modes de gestion dans lesquels les individus et les collectivités soient responsables ensemble et non plus seulement les uns par rapport aux autres (par exemple la personne face au règlement public).

Pour cette gestion nouvelle, nous avons proposé le modèle patrimonial.

A problème nouveau, solutions nouvelles, et le langage surprendra peut-être

par des côtés subjectifs (paragraphe ci-dessus) ou apparemment irréalistes (prise en compte du long terme). Il est vrai que son investigation amène à redécouvrir des aspects humains, des côtés relationnels dans le traitement de problèmes où ils étaient cachés, étouffés par le déploiement des théories économiques, des plans rationalisants, par le déploiement de la technique. Ce sont justement ces "facteurs humains", sociaux, ainsi mis au jour qui nous paraissent aujourd'hui promettre de nouvelles perspectives pour la gestion du milieu naturel. Nous ne les voyons plus comme des entraves à un aménagement rationnel des territoires, mais comme indiquant des voies nouvelles pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui.

Le document comprend deux parties.

La première présente les concepts de base de l'approche patrimoniale puis les caractères essentiels d'une gestion patrimoniale.

La deuxième partie est consacrée à un passage en revue des principaux blocages qui s'opposent à la mise en oeuvre de projets fondés sur ces conceptions. Elle est suivie d'une conclusion sur les perspectives de la gestion patrimoniale.

I - LE PATRIMOINE ET LA GESTION PATRIMONIALE

A - LE PATRIMOINE

1) Une notion qui désigne des situations très diverses.

Si l'on énumère les acceptions courantes du terme de patrimoine, on est surpris par les domaines très divers dans lesquels il peut s'appliquer :

- patrimoine génétique d'une espèce ; patrimoine naturel que constitue l'ensemble des interactions au sein d'un écosystème, voire de la biosphère ;
- patrimoine culturel d'une ethnie ou d'une nation.

Dans le patrimoine d'un individu on peut distinguer (plus ou moins artificiellement) ce qui est patrimoine affectif (famille, amis, relations), socio-culturel (connaissances, diplômes, expérience, situation professionnelle), matériel (maison, argent) et communautaire (histoire, cadre de vie, appartenance à un écosystème global).

De même, dans le patrimoine d'une organisation, on peut distinguer des composants analogues (implication affective de ses membres ; connaissances des technologies et des procédures ; relations administratives ou commerciales ; actifs du bilan ...).

Nous allons nous attacher à cerner ce concept : à quoi sert le patrimoine ? qu'est-ce qui fait l'unité de ces éléments apparemment disparates ? quelles sont les propriétés particulières de ce qui est "patrimonial" ?

2) Quelques-unes des définitions qui ont été proposées pour le patrimoine.

Voici d'abord un passage en revue de quelques définitions qui ont été données du patrimoine :

- éléments du patrimoine naturel (ressources renouvelables ou non renouvelables) devant être gérés collectivement pour assurer un ménagement ou la reproduction de ces ressources. (1)
- bien susceptible de conserver (moyennant une gestion adéquate) dans le futur des potentialités d'adaptation à des usages non prévisibles dans le présent. (2)
- état du domaine de la vie humaine qui est laissé par les générations passées aux générations à venir. Une politique patrimoniale aurait alors pour "finalité l'état du territoire, mosaïque des cadres de vie". (3)
- ensemble des éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité du titulaire (individu ou groupe) et à permettre son adaptation dans le temps dans un milieu évolutif. (4)

3) Une introduction au patrimoine et la gestion patrimoniale.

Nous allons simplement tenter une présentation d'ensemble de la problématique patrimoniale.

La personne, la collectivité locale, l'Etat sont balancés sans cesse entre deux forces très différentes :

- les changements du monde extérieur, auxquels il leur faut s'adapter (par exemple : le remembrement pour un chasseur d'une commune, le prix des matières premières pour un Etat, ...)

(1) - Définition tirée de notes établies par le Ministère de l'Environnement.

(2) - J. de Montgolfier - "Les fonctions de la forêt méditerranéenne et sa protection" - Séminaire d'Arc et Senan - Sept. 79

(3) - B. de Jouvenel - "La civilisation de Puissance".

(4) - In note de synthèse établie par le Bureau R.C.B. du Ministère de l'Agriculture et B.R.E.F. Alsace, sur la gestion patrimoniale de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace.

- sa volonté de changer les choses, c'est-à-dire d'atteindre ses objectifs propres (par exemple : le besoin de remembrement pour un agriculteur d'une commune, la pression de l'opinion contre les hausses de prix dans l'Etat, qui conditionne les réélections).

Entre les deux, chacun élabore une stratégie qui lui permette de maintenir un équilibre délicat et dynamique. L'accélération du changement extérieur peut favoriser les ruptures de l'équilibre.

Nous ne prenons, pour centre de nos analyses, ni le monde extérieur, ni la personne (ou la collectivité), mais le réseau des relations privilégiées que la personne (ou la collectivité) entretient avec son monde extérieur. Pour nous, en effet, toutes les stratégies possibles pour une personne ou une collectivité s'appuient sur ces relations, aussi bien relations avec la ressource (qualification professionnelle ou culture technique par exemple que relations "personnelles" avec d'autres gens (comme les liens familiaux ou les alliances historiques) ou relations avec des organisations (comme la citoyenneté ou l'appartenance d'un Etat à une communauté internationale). Il nous apparaît que ce que la personne ou la collectivité appelle patrimoine c'est tout ce avec quoi elle entretient ainsi un réseau de relations privilégiées, qu'elles soient économiques, culturelles, affectives, etc... Nous les désignons du terme de relations patrimoniales. Il est important de noter ici que le patrimoine ne peut exister qu'en référence à son titulaire : il comporte toujours une part de subjectivité et n'est pas gérable ni même connaissable "en soi" comme coupé des hommes par et pour lesquels il est investi d'une valeur patrimoniale.

Le réseau de relations que matérialise chaque personne ou chaque communauté, -son patrimoine-, peut se caractériser par :

- son étendue qui est facteur d'intégration et de position (sociale pour une personne, internationale pour un Etat),

- son intensité, qui est facteur de sécurité,
- sa nature, qui est facteur d'identité.

Prenons pour exemple le fichier clients d'une entreprise : la taille de celui-ci donne les limites de l'expansion possible, la proportion et la qualité de la partie active mesure la sécurité de l'implantation, la nature particulière du service et de la clientèle (entre lesquels le fichier matérialise la relation) nous indique l'identité de l'entreprise, son "créneau".

Face à un changement difficile à maîtriser, comme les problèmes de l'environnement, il s'impose d'explorer les relations plus ou moins implicites qu'il remet en question. La comptabilité patrimoniale est une des formes de cette démarche qui permet, en prenant conscience des exigences propres du patrimoine (les rythmes et sensibilités biologiques du patrimoine naturel par exemple) et du potentiel dynamique qu'il représente, d'instaurer une gestion patrimoniale.

Pour nous, la notion de patrimoine ainsi introduite recouvre bien l'acceptation courante du terme, faisant le lien entre ses divers aspects :

- le patrimoine culturel d'une personne ou d'un groupe qui définit ce qui, du réel, lui est accessible par cette relation privilégiée qu'est la culture (l'outil linguistique, le savoir et le savoir-faire technique, les points de vue et les reculs de l'art et de la philosophie) ;
- le patrimoine matériel, c'est-à-dire ce sur quoi, du réel, elle possède des droits, comme la propriété, le bail, etc... Le patrimoine naturel en fait partie.
- le patrimoine structurel : les gènes et la santé d'une personne, la population, les "forces vives" d'un pays.

Cependant, il nous semble que l'approche classique du patrimoine se cantonne dans une conception historique : "Voici ce qui nous vient d'hier" avec un aspect statique de la notion, liés à une pratique unique : la "conservation du patrimoine". Au-delà de ces limites, le patrimoine est pour nous un éléme

vital d'identité, d'autonomie, de sécurité matérielle et de potentiel de développement pour son titulaire qui doit, non seulement le conserver, mais l'enrichir, l'entretenir, lui permettre d'évoluer. Il est pour lui le noeud du changement et de la continuité, de l'identité et de l'adaptation, le fil qui le guide dans le labyrinthe du long terme, que peu de langages éclairent d'un jour satisfaisant.

Face à des difficultés nouvelles et à leurs désirs de changement, l'approche patrimoniale permet aux personnes, aux entreprises, aux collectivités, d'éclairer leurs relations avec le monde extérieur et intérieur. De certains jusque là restés dans l'ombre, ils peuvent faire une force par une gestion patrimoniale au profit de leur activité, de leur identité et de leur position.

Les problèmes croissants posés par l'environnement nous révèlent ainsi chaque jour des liens, passés jusque là inaperçus, souvent oubliés aussi, qui unissent l'homme et son territoire et participent à son potentiel privé ou collectif. Une comptabilité patrimoniale nationale devrait avoir pour objectifs essentiels de mettre en évidence ces liens, d'évaluer leur importance, de manière à pouvoir résoudre dans des cas difficiles le conflit entre un intérêt économique (ou d'aménagement) plus ou moins immédiat et les potentiels qu'il risque de supprimer.

Nous avons affaire à un système et c'est ce caractère systémique des problèmes qui nous amène à centrer notre démarche sur l'étude des relations. Ce centrage sur la relation permet d'analyser ensemble des intérêts et des besoins particuliers et locaux, des impératifs nationaux et des actions internationales.

4) Quelques traits généraux du patrimoine.

L'élément commun de ces définitions est la préoccupation de garder ou d'utiliser un acquis, de telle manière que soient conservées toutes les possibilités d'usage ultérieur, donc proscrites les dégradations irréversibles.

L'utilisation de la notion de patrimoine permet de rendre une importance au temps ; celui qui est capitalisé dans un bien patrimonial, celui qui est nécessaire à sa reproduction, à sa remise en état si on le détruisait ou réduisait ses potentialités.

Elle assure la prise en compte du long terme, par une appréciation différente des avantages escomptés d'activités de productions éphémères, si elles sont réductrices ou exclusives d'utilisations futures.

A travers la grande variété des biens patrimoniaux, il nous semble possible de trouver des traits généraux caractéristiques de la notion de patrimoine, traits qui s'appliquent notamment au patrimoine que constituent les forêts et les espaces naturels.

- Le patrimoine s'est élaboré peu à peu au cours de l'histoire de son titulaire, que ce soit un individu ou une collectivité ; en général, son élaboration est susceptible de se poursuivre, dans le présent et dans l'avenir. Il assure donc une certaine continuité entre le passé et le futur.

- Plutôt que d'éléments figés une fois pour toutes dans un état donné, le patrimoine est constitué par une structure, un réseau de relations entre éléments, réseau qui permet au titulaire de trouver la "bonne réponse" face aux aléas du monde environnant, et donc de s'adapter.

- Cette adaptabilité n'est pas infinie. Lorsque le titulaire n'a pas un patrimoine suffisamment adaptable pour répondre aux aléas de l'environnement, il y a risque de dégradation irréversible : le patrimoine apparaît alors comme fragile et peut devenir obsolète. C'est pourquoi le titulaire doit veiller à ce que son patrimoine s'adapte et évolue, afin de faire face aux incertitudes d'un avenir plus ou moins imprévisible.

- Le patrimoine peut servir de protection et de défense contre l'imprévisible, en fournissant des ressources que l'on peut utiliser en cas de besoin. Mais il doit être géré, selon une stratégie qui maintient son adaptabilité, en le faisant évoluer, voire en assurant sa reproduction.

- L'apprentissage du monde extérieur par le titulaire, sa capacité d'innovation, son habileté à dégager les leçons positives d'un processus

d'essai-erreur jouent un rôle essentiel dans le maintien et l'évolution de son patrimoine.

- Tout patrimoine vivant doit être géré dans le respect des cycles et des rythmes auxquels il est soumis, des échelles spacio-temporelles, des phénomènes biologiques mis en jeu, des seuils qui ne peuvent être dépassés sans entraîner un risque de dégradation irréversible.

- Un patrimoine possèdera en général d'autant plus de potentialités d'adaptation qu'il comportera une plus grande variété interne ; ceci correspond au théorème de la variété requise, en théorie des systèmes : pour pouvoir répondre à des variations aléatoires de l'environnement, un système doit disposer, dans ses paramètres internes, d'un potentiel de variété supérieur à celui de ses variations.

- Toute spécialisation, toute affectation à une utilisation précise d'un élément d'un patrimoine opère un choix parmi les potentialités d'utilisation qu'offrait cet élément. Il y a diminution de la variété potentielle du patrimoine mais cette même utilisation qui, dans un premier temps, paraît amoindrir le patrimoine, peut engendrer de nouvelles sources de variétés, de nouvelles potentialités d'adaptation et donc, en définitive, enrichir le patrimoine. Ce n'est pas d'une manière fixiste que celui-ci doit être géré, mais à travers des transformations successives qui utilisent un de ses éléments pour en engendrer d'autres. D'où, à la fois, la prudence nécessaire pour ne pas s'engager dans des impasses qui consomment de la variété sans en produire, et en même temps, la témérité non moins nécessaire pour ne pas figer le patrimoine et ne pas s'accrocher au passé.

- Souvent, d'ailleurs, ce processus de gestion stratégique de la variété du patrimoine ne découle pas de l'action lucide et volontaire du titulaire, mais résulte du jeu du "hasard et de la nécessité". Ordres et structures, plus ou moins variés et complexes, peuvent apparaître à partir du désordre et de l'aléatoire (1). De plus, ce qui paraît désordre total lorsqu'on ne

(1) - Cf. Les travaux de I. Prigogine sur la thermodynamique des systèmes ouverts.

possède aucun modèle pour le comprendre, aucun langage pour l'exprimer, peut apparaître comme ordre une fois maîtrisé conceptuellement et organisé par le langage, puisque ordre et variété sont relatifs à la finesse du langage dont l'observateur dispose pour les décrire.

- L'existence d'un patrimoine, ses qualités, sa valeur dépendent ainsi de l'observateur. La connaissance du patrimoine comporte toujours une dimension subjective et relative.

Ainsi la notion de variété, par exemple, n'est pas une propriété intrinsèque d'un système donné. La variété est relative à l'observateur et à la finesse de son observation : en effet, on ne peut connaître la réalité qu'à travers des codes, des langages, des modèles. Nous ignorons si c'est la variété ou l'unicité qui est la nature ultime de la réalité. Tout ce que nous savons, c'est que nos codes, nos langages, nos cultures nous font voir de la variété et que, plus ces langages sont évolués, plus nous en percevons finement les nuances. La variété dépend aussi du niveau d'observation auquel on se place, et du code, de la grille utilisés pour cette observation. Elle est liée au langage, et à la culture ; ainsi, là où un individu verra son patrimoine, un autre pourra ne rien voir et détruire ce patrimoine en toute bonne conscience. Inversement, là où le titulaire ne verra pas de patrimoine, quelqu'individu plus clairvoyant ou sensibilisé verra peut-être un patrimoine de haute valeur laissé à l'abandon.

Il en résulte une conséquence importante : la gestion du patrimoine ne peut se faire sans donner leur place à tous ceux qui, par leurs soucis particuliers, leur identification, sont, d'une manière ou d'une autre, "en prise" sur le patrimoine : ce sont les "acteurs patrimoniaux".

B - LA GESTION PATRIMONIALE

1) Quelle lumière les réflexions précédentes peuvent-elles jeter sur les problèmes d'environnement, d'aménagement et de gestion de l'espace ?
Quelles actions mènent-elles à envisager ?

Dans l'introduction, le développement, assimilé à l'exploitation des ressources, nous paraissait opposé à la conservation. Il apparaît maintenant que cette opposition s'estompe si l'on prend en compte les deux éléments suivants :

- le long terme, qui amène tout système d'exploitation à se heurter à ses limites et confronte aux leurs les systèmes de conservation (que l'on voie, pour s'en convaincre, le sort de la grande faune de l'Ouganda après les événements politiques que ce pays a traversé);
- les ressources et potentialités cachées, ce "donné" sur lequel nous nous appuyons ou que nous consommons dans nos efforts de développement, et qui n'est donné qu'en apparence : ressources naturelles, qualité du milieu, patrimoine culturel, ressources humaines résultant des efforts d'éducation passés, etc...

Le problème ne se résoud cependant pas de lui-même. En effet, la prise en compte du long terme et des ressources patrimoniales ne peut se faire qu'en donnant leur place à ceux qui sont "en prise" sur la dimension patrimoniale des choses : les acteurs patrimoniaux.

Il existe bien une "troisième voie" : une gestion patrimoniale permet de s'y engager. Cette gestion doit s'appuyer sur la conjonction des éléments suivants : négociation des principes de gestion, prise de conscience des responsabilités, organisation de ces responsabilités dans des structures ou institutions ad hoc adaptées à chaque cas, accueil d'informations pertinentes

adoption de langages de négociation appropriés. Nous allons détailler chacun de ces points dans la suite.

2) Négociation des principes de gestion.

Pour réfléchir à la gestion patrimoniale, nous nous sommes centrés sur la relation entre le bien et ceux qui, à des titres divers, en sont titulaires. Ce mode de réflexion s'oppose au suivant : quelle est la vocation de ce bien qui est alors le plus à même, techniquement, de le gérer au mieux ? quelle formule institutionnelle permettra de lui confier cette gestion pour qu'il puisse réaliser au mieux ce qui lui apparaîtra comme approprié ?

Si l'on pense à long terme, si l'on garde à l'esprit l'équilibre entre production de ressources et consommation de ressources, il n'y a plus de gestion "optimale" ; il n'y a plus non plus d'objectifs de gestion unidimensionnels (conservation ou développement). On peut même dire qu'il n'y a plus de "bonnes" gestions, mais des gestions satisfaisantes, c'est-à-dire des relations entre patrimoine et titulaires qui satisfassent ces derniers.

Les titulaires sont divers et leurs intérêts souvent opposés. Par exemple, pour une station floristique rare : propriétaire, fermier, botaniste local, conseiller agricole, etc... Leur satisfaction demande que les principes de gestion soient négociés. Si plusieurs groupes sociaux sont satisfaits de la gestion d'un bien, celui-ci voit ses potentialités garder leur variété, et se renforcer ; sa valeur patrimoniale augmente. Par ailleurs, si plusieurs sont satisfaits de la gestion d'un bien commun, leur réseau relationnel se resserre et devient source de dynamisme et base pour de nouveaux accords. C'est un "cercle vicieux positif".

Il y a cependant un piège : c'est la tentation de négocier pour un usage optimal de l'espace, c'est-à-dire de greffer simplement une négociation sur le processus évoqué plus haut : "vocation" - capacité technique - gestion conférée à ... C'est une fausse négociation, car elle désigne un ou des

gagnants ; en fait c'est un "match". Chacun adopte alors une attitude bloquée : "mon profit ou rien". Cette attitude est logique puisque l'enjeu est : c'est moi qui gèrerai -ou l'autre-. Ces fausses négociations donnent aujourd'hui une image négative de la négociation sur l'usage de l'espace : conflit, ou "consensus-carpette".

3) Prise de conscience des responsabilités.

A la gestion publique optimale correspond un type de responsabilité : la collectivité chargée de gérer est responsable et les citoyens doivent se plier aux exigences règlementaires et financières définies par ce "maître du jeu". Quand il y a négociation, elle porte sur ces exigences. En matière d'eau, la conscience de l'usager est du type : "je respecte mes seuils de pollution, je paye mes redevances, je suis "couvert"."

L'étude sur la nappe phréatique d'Alsace montre les limites de ce type de responsabilité. Responsabilité collective, respect individuel des normes ne suffisent pas : il faut que la gestion de la nappe (ou du milieu) soit l'objet d'un effort communautaire, c'est-à-dire dans lequel s'unissent les forces individuelles et collectives. Ceci est d'autant plus vrai que l'air, l'eau souterraine, etc..., ne sont ni des biens privés, ni des biens publics. Res nullius, ils sont des biens communs qui posent des problèmes particuliers de gestion. Les modes actuels d'organisation, qui mettent en jeu la puissance publique et les individus, ne suffisent pas : il y manque une conscience et une action communautaire.

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'abandonner contrôle et redevances à vau l'eau, mais d'aller vers des relations réelles différentes entre les acteurs de la gestion du milieu. Il ne suffit pas de changer les techniques, de créer des institutions, de parler de nouveaux langages ; rien ne change si les relations concrètes des acteurs, et l'estime qu'ils ont les uns des autres, ne changent pas. Ce que l'on appelle gestion des espaces naturels est en fait un exemple de comportements face à la nature et aux ressources naturelles. Améliorer la gestion, cela passe par changer les comportements.

Cette manière d'aborder les problèmes, ou la subjectivité des groupes et des solidarités subtiles, occupent beaucoup de place ; nous ne faisons ici que l'esquisser. Cependant, leur importance nous apparaît avec force dans nos recherches sur les conflits. Elle occupe une place clef dans les techniques de résolution de problème et de négociation, dont l'application en France, dans le domaine de l'usage de l'espace, n'en est qu'à ses balbutiements.

4) Donner leur place aux acteurs patrimoniaux.

Au fond, pourquoi un bien donné est-il considéré comme "patrimoine" ? C'est, en général, parce qu'un ou des groupes de personnes ont pris conscience de son intérêt et s'estiment investis d'une responsabilité commune sur lui. En ce qui concerne le patrimoine naturel, l'insistance d'un certain nombre de groupes a amené l'administration à se charger il y a dix ans de la gestion des espaces désignés après avoir proclamé leur importance. Dans le même temps les titulaires patrimoniaux, c'est-à-dire les usagers, les associations, ceux-là même pour qui il y a patrimoine naturel, ont été peu associés à cette gestion.

Pour nous, ceci explique en partie les difficultés que rencontre l'administration en matière d'environnement et de protection de la nature. Les services qui en sont chargés manquent de base, donc de pouvoir. On recherche des critères objectifs de valeur, alors que la valeur d'un milieu naturel est déterminée par ceux pour qui elle est un milieu précieux. Enfin, on ne sait s'il faut gérer les patrimoines naturels au niveau local, national ou international, alors que la nature du groupe mobilisé ou mobilisable pour soutenir l'effort de gestion répond à cette question.

L'identification fine des acteurs actuels ou potentiels, l'établissement de nouvelles règles du jeu et de nouveaux rapports avec l'administration sont indispensables à une nouvelle gestion.

5) Organisation de structures ad hoc.

L'importance de l'aspect institutionnel de la gestion patrimoniale est

claire. Le tableau des acteurs impliqués dans la gestion de la nappe phréatique d'Alsace est éloquent à cet égard. Nous ne le traitons pas ici, le problème est simplement posé et ne sera pas résolu avant un certain nombre d'expériences concrètes en vraie grandeur.

Faut-il renforcer les institutions qui représentent les acteurs patrimoniaux ? Faut-il créer des institutions chargées d'un bien particulier ? Quels devraient être leurs pouvoirs, leurs rapports avec les autres institutions en négociation sur le problème de gestion posé ? Faut-il créer des institutions "par objectif" ? L'expérience nous apprendra quelles solutions s'adaptent à chaque cas. Précisons simplement que, pas plus que la réglementation (voir blocage, - B) plus bas), l'aménagement d'institutions n'est en soi une solution. Les structures ne peuvent se substituer à la réalité sociologique. Elles sont simplement un soutien indispensable au changement de comportements, des relations concrètes et des langages autour d'un bien patrimonial.

6) Recueil d'informations pertinentes.

Quelles informations sont nécessaires à la gestion patrimoniale ? Il apparaît bien, si l'on regarde dans quelles directions se poursuivent les recherches en écologie appliquée autour d'un cas particulier de gestion, que le recueil des informations est, en fait, postérieur au choix des objectifs de gestion : "Comment faire, à tel endroit, pour faire ceci ?". L'information obtenue à partir de cette question de départ permettra de démontrer facilement que le territoire est tel qu'il faut faire "ceci".

Si l'on introduit une gestion dont les principes soient négociés, il faudra donc que le système de recueil des informations, de recherche, change. Les questions posées ici sont : Qui a le droit de poser des questions à "la recherche" ? Quelles relations entre un titulaire et son patrimoine périclitent faute d'information, se développent grâce à l'information disponible ou se bloquent à cause d'une information inappropriée ?

Là encore, l'expérience devrait prévaloir ; si nous posons souvent des

questions abstraites, ce n'est pas parce que nous croyons à l'efficacité des réponses abstraites -on imagine ce que donne une réponse abstraite à : qui a le droit de poser des questions à la recherche ?-, mais afin d'éclairer les situations concrètes. Dans les rapports sur l'aménagement de telle région, quels cours ont suivi les recherches ? Quelles questions n'ont pas été posées ? qui les auraient posées ? Quelle relation y a-t-il entre celui qui a posé les questions et celui qui appliquera les solutions ? L'expérience est importante, les questions sont importantes, les réponses peuvent encombrer et prennent souvent la place des solutions.

7) Une gestion patrimoniale n'est pas un moyen de désamorcer des situations inévitablement conflictuelles.

Les réflexions qui précèdent sur la gestion patrimoniale ne devraient pas favoriser l'illusion. Il n'existe pas de moyen de faire l'économie de tous les conflits et des rapports de forces que créent l'incompatibilité des projets sur un territoire, et les différences entre les préoccupations des groupes sociaux. Voici, par exemple, quelques situations où les conflits sont difficiles à éviter :

- Comment construire sans détruire avant ? Les rénovations en milieu urbain, par exemple, suscitent de nombreux conflits entre les anciens occupants, qui s'estiment généralement spoliés, et les promoteurs des projets. Une approche patrimoniale ne commencera pas, dans ce cas particulier, par chercher à savoir lequel des deux est le plus "patrimonial", de conserver ou de construire, mais par demander comment se décide ce qui va être fait d'un immeuble donné, quel cadre permettra d'assurer une négociation des principes de décisions, qui sont les titulaires concernés ?

- Comment équilibrer les intérêts de la génération actuelle et ceux des générations futures ? Il ne s'agit pas de négliger les solidarités d'aujourd'hui au nom de nos descendants. Il ne s'agit pas non plus de piller les ressources en disant : "Après nous le déluge". Ce problème simple conduit à des conflits inévitables mais qu'il est possible, à notre avis, d'amener

à une conclusion plus satisfaisante ou satisfaisante pour plus de personnes.

Il en est de même des oppositions entre valeur culturelle et matérielle d'un espace, de la subjectivité des valeurs d'identification du patrimoine, des conflits entre intérêt général national et intérêt général local. La gestion patrimoniale ne propose pas de solutions automatiques ; elle ne peut pas imposer non plus de solutions à l'amiable, mais seulement faciliter leur émergence si elles sont souhaitées.

Par ailleurs, il est difficile d'introduire des acteurs nouveaux sans passer par une phase conflictuelle. Les solutions "pré-négociées" peuvent rencontrer une résistance calme et efficace. En Hollande, on a proposé aux agriculteurs des plans de gestion : moyennant une indemnité proportionnée, ceux-ci n'intensifieraient pas leur mode d'exploitation, de façon à respecter l'état du milieu naturel. Celui-ci aurait été partagé de la sorte entre leurs titulaires agriculteurs et leurs titulaires urbains, les deux participants à son entretien. Les agriculteurs ont, en général, refusé : à revenu égal, ils ont préféré l'exploitation intensive, peut-être parce que celle-ci évite d'introduire de nouveaux acteurs titulaires et leur permet de conserver plus de pouvoir sur l'espace.

Pour une bonne gestion, il ne s'agit pas tant d'éviter les conflits que de clarifier les intérêts en présence, d'explicitier les choix sans cacher les inconvénients qu'ils occasionnent pour chacun. Les conflits peuvent alors se dérouler et jouer leur rôle de réajustement. S'ils ne disparaissent pas, leur intensité peut diminuer et surtout ils deviennent moins dommageables. Pour cela, il convient d'instituer de nouveaux acteurs patrimoniaux et de chercher de nouveaux langages, de nouvelles informations.

CONCLUSION

Devant les problèmes rencontrés dans la gestion des biens patrimoniaux, il nous paraît utile de prendre en compte à la fois leur aspect matériel et leurs côtés immatériels, et ceci en centrant la réflexion sur la relation entre les hommes et ces biens : qu'est-ce qui en fait des biens patrimoniaux

Le centrage sur la relation patrimoniale, sur l'aspect systémique du problème, permet de mieux intégrer les préoccupations à long terme, la prise en compte des ressources non comptabilisables. Il permet de proposer de nouveaux modes de gestion, une gestion patrimoniale. Celle-ci passe par :

- la prise de conscience de l'intérêt de faire quelque chose, de chercher une meilleure gestion d'un bien particulier ;
- le repérage des titulaires, des acteurs patrimoniaux, et la reconnaissance de ce statut par les décideurs actuels ;
- la mise en place de nouveaux comportements, de nouvelles relations entre groupes autour du bien considéré ;
- la négociation des principes de gestion de ce bien ;
- le recueil d'informations adaptées à cette (ou à ces) nouvelle(s) gestion(s) ;
- des montages institutionnels qui lui permettent de fonctionner.

Comportements, relations, langages, institutions changent ensemble si cela change concrètement. Il y a bien une troisième voie entre développement "à tout crin" et conservation "muséographique". Ce n'est pas une voie sur laquelle ceux qui s'occupent aujourd'hui d'environnement peuvent s'avancer tels quels, mais une direction dans laquelle ils peuvent croître, parler de nouveaux langages, créer de nouvelles institutions, découvrir d'autres

comportements et se faire de nouvelles relations. Ce n'est une voie pour eux que s'ils y admettent concrètement ceux par qui cette voie existe : les acteurs patrimoniaux, c'est-à-dire les personnes et les groupes qui sont en relation avec le bien patrimonial, en vivant et le font vivre.

II - LES FACTEURS DE BLOCAGE A UNE GESTION PATRIMONIALE

La mise en oeuvre d'une gestion patrimoniale en matière d'environnement rencontre sur le terrain, quand il s'agit de la mettre en pratique, un certain nombre de facteurs de blocage. Cette seconde partie est consacrée à ces facteurs. Plutôt que d'en faire une revue exhaustive, nous avons organisé la réflexion en groupant un certain nombre de facteurs autour de trois grandes tendances que nous pensons être à la source des plus grandes difficultés auxquelles se heurte la gestion patrimoniale à l'heure actuelle. Garder à l'esprit ces trois points essentiels permet de s'orienter dans l'extrême variété apparente des obstacles pratiques :

- Le premier concerne la focalisation de la société française sur des objectifs d'équipement. Or, l'équipement public et privé du pays est à peu près réalisé, la croissance est interrompue, sinon terminée. L'inertie de la "machine à équiper", son élan, qui est proportionnel au dynamisme qu'elle a dégagé pour atteindre ses buts, se manifeste par une foule d'obstacles (en apparence différents les uns des autres) à la poursuite et à la réussite d'autres objectifs, donc d'autres modes de gestion.

- Le second type de blocage a pour origine la relative rigidité des institutions (centralisme, inadaptation progressive des institutions qui vieillissent, réticence à l'introduction d'acteurs nouveaux) et la faible efficacité des solutions réglementaires.

- Le troisième se rencontre sous des formes très diverses : il s'agit de la domination devenue quasi-exclusive du langage économique et d'un certain nombre de particularités du système financier par lequel passe l'obtention

des moyens économiques de toute gestion. Certains caractères de la gestion patrimoniale l'handicapent pour trouver les moyens dont elle a besoin dans un système financier qui favorise de plus en plus l'investissement à court terme.

- Un quatrième thème mériterait de longs développements : les blocages qui résultent d'un mode exclusif de titularité : la propriété. Les problèmes fonciers et la nécessité d'une adaptation du droit de propriété à de nouvelles nécessités du droit d'usage sont au centre de réflexions approfondies et autonomes. Nous les mentionnons pour mémoire.

A - LA FOCALISATION DE LA SOCIETE FRANCAISE SUR DES OBJECTIFS D'EQUIPEMENT

Le premier problème que nous avons cité est moins général que les deux suivants mais il touche de manière plus particulière les parties prenantes de la gestion des ressources et du patrimoine naturels ; c'est la focalisation générale de l'industrie, de l'agriculture et de l'administration françaises depuis 30 ans sur le rééquipement, puis l'équipement. De cet effort résulte qu'aujourd'hui nous sommes équipés : les foyers ont l'eau, l'électricité, les commodités de l'électroménager et de l'automobile. Même le téléphone, qui restait en retard, a rattrapé les autres équipements. Le territoire, pour sa part, est équipé aussi : le réseau autoroutier se termine (on en est à construire des autoroutes pour 4.000 véhicules/jour), comme le canal d'Alsace, l'aménagement du Rhône ; le réseau routier est tout-à-fait métamorphosé ; les grands centres d'industrie lourde sont surdimensionnés. L'équipement n'est donc plus prioritaire : il faut trouver de nouveaux objectifs.

Or, des moyens sociaux considérables ont été créés pour réaliser tous ces objectifs que la France s'est fixée au début des années soixante. Les infrastructures industrielles, les entreprises de travaux publics, le développement de l'agriculture, la structure des administrations et la formation des fonctionnaires responsables, les logiques utilisées par les hommes politiques, sont imprégnés de cette finalité : équiper, mécaniser, moderniser. Il s'agit d'utiliser les ressources et les possibilités du milieu pour réaliser une France "moderne". Nous avons atteint ce but et, pour ce faire, nous avons largement entamé notre milieu et nos ressources. Le prix que nous avons payé commence aujourd'hui à nous apparaître.

Les exemples que nous avons cités tout au début de cette étude pour situer le problème, montrent bien sous quelle forme la facture se présente pour nous signifier que :

- les ressources sont en quantité limitée (énergies, matières premières, matériaux de construction, espace littoral, etc...) ;
- les capacités de régulation du milieu sont limitées (dégradation des sols, rareté des eaux utilisables, etc...). Bref, le capital doit être ménagé.

Mettre en oeuvre la gestion patrimoniale, c'est ici intégrer ces limites dans notre gestion du milieu et des ressources, donc changer progressivement les priorités pour :

- entretenir les potentialités du milieu (ralentissement de l'exploitation des ressources non renouvelables, diminution des pollutions et autres agressions sur l'écosystème, acceptation de la taille limitée des espaces littoraux, par exemple).
- ménager les ressources.

Il faut pour cela diminuer leur consommation, organiser le recyclage, etc.. Cependant, les forces sociales orientées vers l'équipement et la réalisation d'investissements nouveaux sont conçues en fonction de ces objectifs. Elles ont du mal à en changer comme un bateau qui continue sur son aire quand il veut tourner. Elles tendent par là à bloquer l'intégration des données de la nouvelle croissance et de la gestion patrimoniale par suite de l'inertie institutionnelle, culturelle, technique, politique, etc... Les mécanismes financiers (voir § 3) tendent à accentuer cette inertie. Si les objectifs affirmés et les besoins reconnus changent (équipement → aménagement → environnement), les moyens anciens mis en oeuvre pour les atteindre, pèsent sur les finalités nouvelles. La gestion patrimoniale se heurte à toutes sortes de blocages qui ont pour origine cette inertie et dont les symptômes se manifestent dans tous les domaines : économique, social, réglementaire et juridique, culturel, technique.

La séparation de ces domaines est un peu arbitraire : tout se tient. Il

faut garder à l'esprit que les blocages surviennent et donc que les déblocages ne sont possibles qu'à un niveau global : inutile d'agir à un seul niveau, comme on essaie souvent de le faire dans un premier temps en se cantonnant dans le domaine technique. L'étude sur la nappe phréatique d'Alsace illustre bien ce point. Ce qui suit n'est donc pas l'énumération de diverses "familles" de blocages, mais plutôt l'examen des différents aspects que présentent l'inertie de la "machine sociale" et les difficultés qu'elle a à s'adapter à des besoins, donc à des objectifs nouveaux.

1) Dimension culturelle.

On fait ce dont on pense qu'il est bien ou qu'il est bien vu de le faire. Certains points de repère de notre culture entravent une gestion patrimoniale

- L'accent est mis sur le changement et la croissance matériels comme synonymes de progrès et d'amélioration. Ceci sous-entend qu'en acquérant de nouvelles possibilités ou de nouveaux équipements, on ne fait que des pertes négligeables (on imagine qu'il n'existe que des richesses ou avantages "acquis" définitivement). Cela est de plus en plus faux : un changement peut être plus destructif que constructif, le changement n'est pas toujours payant.

- La transformation radicale des milieux est encore souvent ressentie dans cet état d'esprit comme la seule utilisation vraiment efficace et futuriste. Le souci d'environnement est rejeté par contraste dans le passéisme et une politique de "conservation". Par réaction à l'absolutisme du changement, on est arrivé à une gestion "muséographique" des milieux naturels et du patrimoine en général. On a tendance à fuir les actions les plus souhaitables et les plus raisonnables quand elles heurtent les illusions du corps social. Paradoxalement, le fait que les buts fixés il y a 20 ans soient atteints, que la France soit équipée, crée une situation de malaise. En effet, la modernisation de la France s'est faite à la poursuite d'une

illusion : un monde futur moderne, parfait et agréable où nous serions omnipotents. "Nous avons nos autoroutes et nous ne sommes pas au Paradis !" Nous hésitons à profiter de notre acquis car nous perdriions alors l'illusion archétype du paradis économique (équivalent du paradis politique). Pour pratiquer une gestion patrimoniale, il faut "jouir de son bien" et pour cela abandonner certaines illusions.

- Il faut aussi prendre conscience des limites de ce bien. Comme dans la vie des personnes, la croissance des sociétés s'accompagne d'une illusion de toute puissance. La croissance terminée, reste le temps d'une politique de maturation qui passe par une crise douloureuse de prise de conscience des limites.

- Il ne suffit pas de changer d'objectifs, il faut adapter les logiques, changer les habitudes de raisonnement. L'équipement, la réalisation de grands projets, relèvent d'une logique causale et linéaire proche des modèles mécaniques -c'est une logique de l'ingénieur-. La gestion patrimoniale demande, au contraire, une logique globale, par exemple l'approche systémique.

Il faut accepter de nouveaux arbitrages et de nouvelles négociations, sortir du "one best way". Il faut apprendre à écouter les autres langages sans tout traduire aussitôt en termes d'aménagement ou en termes d'économie. On peut trouver des langages communs, surtout quand on a plus de temps. Or, quand la croissance se ralentit ou s'arrête... on peut prendre plus de temps si l'on ne s'obstine pas à poursuivre l'impossible.

2) Dimension technique.

On ne fait que ce que l'on sait faire. Au moment de mettre en pratique des mesures patrimoniales, on s'aperçoit "subitement" que l'on n'a pas tous les éléments techniques pour le faire. Exemple :

- Les difficultés d'appréciation statistiques de la dégradation de la nappe.

Sa localisation souterraine (donc peu visible) et les propagations très lentes des pollutions contribuent à masquer l'ampleur du phénomène. Des informations proviennent des statistiques des agences financières du bassin qui comptabilisent les matières organiques contenues dans les rivières, mais elles ne rendent pas compte des sources de pollution qui représentent un grave danger pour la nappe, telles que les charges salines et les toxiques.

On apprend à faire ce que l'on aime faire ou que l'on veut faire. Les techniques sont orientées par ce que Thierry Gaudin nomme "l'écoute sociale". Le facteur technique ne peut être dissocié en matière de gestion des ressources, du cadre culturel et politique, des concentrations économiques. Des innovations techniques de dimension modeste sont nécessaires pour une gestion patrimoniale : elles seules peuvent répondre cas par cas aux besoins précis des titulaires locaux et rester sous la maîtrise de ces titulaires. Or, de telles innovations se développent difficilement actuellement. Finalement, ce qui nous paraît important, c'est que les blocages techniques à des modes de gestion patrimoniale ne tiennent pas seulement à un avancement insuffisant des recherches, ni à une orientation défectueuse de leurs objectifs. Ils tiennent beaucoup aux problèmes suivants : par qui, dans quelles structures, sous quel contrôle se fait la recherche technique ? Thierry Gaudin, dans son livre (L'écoute des silences, UGE, 1978), analyse en détail cette problématique.

3) Dimension sociale.

La crainte du chômage est un argument puissant qu'on oppose à la nécessité de ralentir certaines activités quand elles ne sont plus adaptées aux ressources ou incompatibles avec le maintien d'un milieu riche, ou même acceptable.

Les cours d'eau non rectifiés, les côtes vides d'habitants, les zones humides, etc... étaient abondants il y a 20 ans et on a créé des outils pour utiliser ce potentiel. Or, aujourd'hui, ce qui abondait est devenu rare, mais les "moyens" de l'aménagement (hommes et institutions) disent :

- ne pouvoir disparaître sans supprimer des emplois,
- ne pouvoir changer leurs objectifs dans les conditions sociales, culturelles, économiques, politiques, ambiantes.

Par exemple, les demandes de dispenses pour continuer à bâtir dans les zones saturées du littoral du Languedoc-Roussillon s'appuient sur la situation difficile du bâtiment.

Ces blocages se manifestent de deux façons complémentaires :

- la rigidité qu'oppose l'institution orientée sur un type d'équipement à une réorientation de ses objectifs plus conformes aux besoins actuels : "je ne peux pas ne rien faire", dit l'institution, "alors laissez-moi faire ce que je veux faire, sans quoi...".
- la difficulté d'innover et de rémunérer des activités relativement nouvelles, même si elles ont une utilité sociale très grande (on est proche ici de la notion d'emploi d'utilité collective) ; "je saurais améliorer le patrimoine local", dit l'acteur local, "mais qui va me payer pour dépolluer, améliorer la forêt, faire de l'éducation permanente en milieu rural, entretenir les parcours pour le pâturage".

4) Dimension économique.

On tend à prendre pour seuls repères de la prospérité économique et de la croissance, l'équipement lourd et celui des ménages, une agriculture massive. Mais ceci est aussi l'effet de l'adaptation progressive des circuits marchands à un type de réalisations et de productions et à

l'envahissement du champ économique par les acteurs de ce type particulier de prospérité économique. Il y a d'autres prospérités économiques mais celles-ci paraissent être des pauvretés si elles sont jaugées à des indices faits sur mesure pour cette prospérité particulière qui est -ou qui aura été- la nôtre.

Un autre problème est posé sur le plan économique ; l'économique gère la rareté mais il apparaît finalement qu'il ne sait gérer, pour l'instant, que certaines raretés, à savoir les choses fabriquées ou acquises, et les choses qui passent de main en main. Il faut, pour avoir une valeur, être passé dans un flux. On éprouve une grande difficulté à évaluer des stocks non vides au départ, comme c'est le cas des ressources naturelles. Les éléments non échangeables et non renouvelables qui constituent en général le patrimoine, sont difficiles à évaluer aussi et pourtant ils ont une valeur puisqu'ils concourent à la fabrication des choses qui se vendent. Il manque donc l'introduction et la reconnaissance d'une valeur patrimonial Celle-ci reste à définir.

Aujourd'hui, il apparaît que celle-ci peut diminuer dangereusement. Ceci pourrait être pris en compte dans les décisions économiques. Si elle peut être diminuée, elle peut aussi être augmentée et fournir ainsi une valeur patrimoniale ajoutée qui reste à définir et à évaluer. On voit ici comment tout se tient : si l'on peut apprécier une valeur patrimoniale ajoutée, on peut rémunérer des formes nouvelles d'emploi, financer l'innovation technique, changer l'attitude culturelle. *

5) Dimension politique.

Etroitement dépendant du cadre culturel, technique, économique et social, le discours politique reste assez imperméable à la logique patrimoniale. On y retrouve bien les mots, mais ils sont souvent utilisés pour masquer des politiques de grands projets qui n'ont de patrimoniales que le nom. La même chose peut être dite de la notion d'environnement, de protection de la nature.

*

Cf. rapport Poly (INRA) qui mentionne une "valeur biologique ajoutée".

Nous pouvons citer comme exemple de cette "récupération" :

- Le financement d'une partie des barrages de la Loire sur des fonds baptisés : "Protection de la nature".
- Les interventions qui revendiquent l'écologie, aussi bien à droite qu'à gauche, en mettant sous ce terme des problèmes comme le prix des loyers et les salaires (A. Bombard), la lutte contre l'alcoolisme et le bilan énergétique de l'agriculture (V. Giscard d'Estaing).
- La redéfinition de "l'écodéveloppement" à l'O.N.U. : l'écodéveloppement était la recherche d'un style de développement, adapté cas par cas aux problèmes des sociétés locales, qui respecte et développe le potentiel du milieu, ménage les ressources et évite de créer des dépendances. Il a été réinterprété comme voulant dire : "il est écologique de développer, c'est-à-dire d'exploiter au maximum les ressources naturelles".

Cette constatation faite, une première question se pose : qui représente en France, au plan politique, tous ceux qui se préoccupent du patrimoine naturel au point de lui donner la première place dans leur vote ? La réponse nous semble être : presque personne, et c'est là un blocage important à l'instauration de nouveaux modes de gestion du milieu.

Une deuxième question importante est celle des relations entre l'Etat et les collectivités locales. En termes patrimoniaux, le problème se pose ainsi : la République Française met traditionnellement l'individu face à l'Etat. Or, il y a des titularités régionales, il y a un intérêt général local. Pour une gestion patrimoniale, ceux-ci doivent pouvoir s'exprimer efficacement. On cherche actuellement une nouvelle donne entre l'Etat, les collectivités locales, les régions. Celle-ci aura une grande influence sur les nouveaux modes de gestion du milieu.

6) Revaloriser le fonctionnement par rapport à l'investissement.

Par l'entretien qu'ils exigent, par la rigidité que créent les choix qu'ils matérialisent, les investissements anciens sont pesants, ceux d'aujourd'hui le seront demain. On sait assez mal évaluer ce poids. L'entretien, la rigidité, sont des problèmes à long terme, donc très difficiles à estimer en termes économiques, comme nous le verrons plus loin. On peut dire quand même que plus les investissements s'accumulent, plus ce poids augmente. La tentation peut être forte de compenser les surcoûts ainsi créés en investissant encore plus, d'aller vers le suréquipement.

La gestion patrimoniale passe par le renversement de cette tendance. Les fondations de notre prospérité commencent à être menacées. Il nous faut donc stabiliser et consolider ce que nous avons acquis, payer les traites que nous avons tirées sur l'eau, le sol, sur l'écosystème. Amenés à ralentir par cette menace, nous pouvons constater que mieux fonctionner peut nous apporter autant que nous agrandir encore. C'est une démarche à deux faces : la face négative que représente l'épuisement des ressources et la nécessité de stabiliser le fonctionnement du socio-écosystème, même au prix d'une interruption de croissance ; la face positive : c'est la découverte des satisfactions, à la fois sociales et matérielles, liées à un meilleur fonctionnement.

Le fonctionnement de l'écosociosystème alsacien repose sur l'approvisionnement en eau par la nappe phréatique. Celle-ci étant menacée, la préservation de ce bon fonctionnement devient désormais première par rapport à la continuation de la croissance et impose une gestion patrimoniale. Un cas pratique nous a montré que cela s'accompagne de satisfactions sociales à Volx, on a recommencé à pratiquer l'affouage. Les habitants se sont donc retrouvés pour une coupe collective dans les bois communaux, dont ils se sont répartis le produit. Outre l'amélioration de l'état de la forêt et les économies de combustible pour chacun, cette opération a resserré les

liens entre les habitants, en particulier entre ceux d'origine locale et ceux d'origine "extérieure".

L'objectif de l'effort d'équipement accompli était d'augmenter nos moyens, de créer de nouvelles possibilités. Cet objectif assez largement atteint, il s'agit maintenant d'apprendre à mieux profiter de ce que nous avons, à mieux tirer parti de ce que nous avons fait. La gestion patrimoniale amène à privilégier le souci de l'entretien, du fonctionnement. Le progrès technique ne suffit pas ; pour gérer notre milieu il nous faut approfondir les liens qui le lient à notre société, apprendre de nouvelles façons d'agir et de décider.

leur variété :

- "Dans le cas de la nappe phréatique d'Alsace, on constate le paradoxe suivant : seuls le département et les communes ont la capacité juridique de gérer un patrimoine comme la nappe, alors qu'ils n'ont pas la capacité géographique et écologique".

Toujours dans le cas de cette nappe, la responsabilité du sous-sol est répartie entre les services administratifs selon des critères de profondeurs qui ne coïncident pas avec les limites de la nappe.

Enfin, les moyens d'action sont séparés : les agences du bassin ne peuvent agir que sur le plan économique.

Trois premiers types de "découpages bloquants" apparaissent sur cet exemple :

- le découpage géographique, administratif,
- un découpage basé sur les fonctions d'un autre bien, ici celui qui est fait sur la profondeur du sol et qui découpe la nappe de façon aléatoire,
- le découpage des moyens.

-Les difficultés que rencontre la mise en pratique de l'exploitation agro-sylvo-pastorale dans les forêts méditerranéennes illustrent un autre type de découpage : celui des fonctions. Dans le cas des forêts, il comporte un souci de conservation du patrimoine forestier et de développement sylvicole. Les forestiers tendent à considérer cette fonction comme exclusive. Des problèmes se posent lorsqu'on essaie d'introduire ou de réintroduire une fonction pastorale.

En effet, d'une part le pâturage des sous-bois limite dans certains cas les risques d'incendies et, dans ce cas, les deux fonctions sont synergiques ; mais, dans le même temps, la double fonction aboutirait à un double pouvoir sur l'espace qui pourrait, à long terme, menacer les fonctions sylvicoles de la forêt.

- L'administration du littoral marin repose sur l'Etat. Elle est régie par le droit public maritime.

Une barrière juridique est ainsi constituée entre les instances susceptibles d'orienter le développement des activités terrestres, et celles chargées de gérer le domaine public maritime.

A titre d'exemple, les P.O.S. tiennent très peu compte des besoins de la conchyliculture, compte-tenu de l'absence de liens financiers qui existe entre les conchyliculteurs et les communes, et l'absence de ces communes dans la gestion maritime.

Cet exemple illustre le caractère bloquant des frontières juridiques ou administratives : la gestion aux abords des frontières est difficile.

Ce cinquième type de découpage se rencontre souvent dans la gestion des "milieux naturels". Ceux-ci sont souvent des zones peu occupées, "vides", ou constituent des obstacles ou séparations naturels. Ils correspondent donc souvent aux frontières administratives de toutes sortes, l'exemple des rivières et des marais est éloquent sur ce point. Le Marais Poitevin est ainsi partagé entre trois départements et deux régions de programme.

2) Sur la réticence des institutions à admettre l'introduction de nouveaux acteurs, on peut mentionner la grande difficulté que rencontre la reconnaissance des acteurs préoccupés par la protection de la nature. On tente de les évacuer à tous les niveaux en prenant en charge leurs préoccupations avec quels résultats ? La mise en oeuvre de l'application directe d'une institution patrimoniale pour la nappe phréatique d'Alsace se heurte à des obstacles de cet ordre. On peut également rappeler ici l'exemple des plans de gestion agricoles en Hollande.

3) Les difficultés de la réglementation se manifestent sous forme de lenteur et d'inadaptation, de difficultés à effectuer un contrôle efficace à un prix raisonnable.

Ainsi "l'ensemble des utilisations en eau et leur contrôle ne peuvent être couverts par des dispositions réglementaires de protection.

Celles-ci ne répondent pas aux conflits d'utilisation que pourraient soulever des processus technologiques nouveaux. La lenteur des réponses réglementaires à un problème signalé, les possibilités souvent restreintes de contrôle des mesures prises, ne permettent pas d'enrayer rapidement les causes de dégradations (qu'on se rappelle le délai fort long qui s'est écoulé entre la prise de conscience des effets provoqués par les rejets de sel et les mesures concrètes). Seule l'instauration de relations entre les bénéficiaires et le bien patrimonial, c'est-à-dire de comportements nouveaux, pourrait pallier ces carences.

Des dépôts d'hydrocarbures dans des citernes qui se sont corrodées ont provoqué des dommages dans la nappe qui ont été signalés dès 1960 par une commission interministérielle d'étude.

Ce n'est qu'en 73 qu'un arrêté a défini les nouvelles normes que devraient désormais respecter les installations.

Mais les effets de cette réglementation ne sont pas rétroactifs et les contrôles périodiques des installations n'ont pas été mis en oeuvre, restreignant l'efficacité des mesures prises.

Les dispositions réglementaires ne devraient être que les compléments d'un dispositif susceptible de rétablir les responsabilités oubliées par les individus et les groupes envers l'eau."

Finalement, une politique basée sur la réglementation se montre riche en effet pervers. De plus, le même règlement se montre souvent trop lourd pour être viable et laisser place à l'initiative, et trop léger pour être efficace.

La réglementation n'est qu'un outil. Son efficacité dépend de l'énergie, de l'habileté avec lesquelles on l'emploie. Si l'on peut dire que les années 70 ont vu se développer des outils nombreux et riches de possibilités, il semble que ceux-ci soient largement sous-utilisés. La réglementation s'applique souvent mal dans la gestion d'environnement, par manque de

moyens, de rigueur sur le contenu, par passivité pour prendre les mesures d'application, ou à cause de la pression des intérêts considérables qui sont en jeu dans l'exploitation des ressources et du milieu. La réglementation ne peut pas servir de base à une gestion. La base d'une gestion patrimoniale c'est de responsabiliser les titulaires du patrimoine. Les lois sont là pour codifier et soutenir leur intervention, pas pour les remplacer.

De même que nous avons insisté plus haut sur l'importance de l'entretien par rapport à l'investissement, nous mettons l'accent sur l'importance de l'application des textes après une période axée surtout sur leur élaboration, et sur une meilleure intégration des textes dans la pratique des acteurs concernés par exemple les associations de protection de la nature, les chasseurs, les riverains, etc...

C - LE LANGAGE ECONOMIQUE ET LE SYSTEME FINANCIER

La logique du système économique :

- tend à favoriser le marchand au détriment du non-marchand dont la gestion est abandonnée aux services publics, aux communes et aux individus, qui n'y consacrent que de faibles moyens ;

- favorise la recherche de la rentabilité maximale à court terme et contrarie ainsi les valeurs du très long terme qui sont défendues par l'approche patrimoniale. Taux d'actualisation élevé et taux d'intérêts "négatifs" empêchent l'investissement dans les valeurs patrimoniales, érodent aussi bien les patrimoines individuels que communs ;

- présente le langage économique comme "tout négocié" ; il gomme les problèmes qualitatifs qui demandent un arbitrage et auxquels s'adresse la gestion patrimoniale. La négociation sur "que faire ?" est remplacée par "combien ça coûte ?", et "combien ça rapporte ?".

1) La considération exclusive des données économiques entraîne la dégradation du patrimoine de l'humanité en favorisant le marchand par rapport au non-marchand.

a) S'adressant uniquement aux facteurs marchands, les mécanismes comptables de l'entreprise ignorent les facteurs non-marchands. Ceci s'entend de la conservation des patrimoines vitaux, biosystèmes, air, rivières, océans, forêts, montagnes... et également des milieux de vie : travail, logement, loisir, qui sont cependant de plus en plus refusés comme tels par la population.

Encore qu'en matière de milieu de travail une prise de conscience des éléments extra-comptables commence à s'imposer aujourd'hui aux chefs d'entreprises, par les conséquences comptables qu'ils entraînent. Mais

il n'est pas dans la logique du système marchand auquel sont assujetties les entreprises de prendre en compte les éléments du patrimoine naturel.

b) Les mécanismes comptables de la nation sont rigoureusement limités au système numéraire donc marchand. Tout élément non marchand doit obligatoirement, pour être pris en compte à l'échelle de la nation, être quantifié et être incorporé dans le système marchand. Mais comment prendre en compte des facteurs tels que l'amitié, la convivialité, ou plus simplement la qualité ou le potentiel d'un milieu de vie. La plupart des valeurs ne sont pas quantifiables et encore moins agrégables. Le poids respectif des éléments marchands et des éléments non marchands joue inéluctablement par le biais de la concurrence internationale, et par celui des groupes de pression économiques en faveur des premiers.

Cet état de choses se traduit par :

- l'existence d'intérêts économiques puissants engagés dans la gestion à court terme des biens patrimoniaux qui retarde la prise en compte des valeurs patrimoniales.

En l'absence d'une structure de négociation qui incluerait les acteurs patrimoniaux, ces intérêts n'ont pas de mal à imposer leurs choix, parfois contre l'avis des populations concernées.

Il en résulte, qu'en plus du contexte général de l'économie "néo-libérale" certains comportements spécifiques des intérêts économiques entravent de manière directe les tentatives de gestion patrimoniale jugées contraires à leurs intérêts, par exemple en niant à certains espaces une valeur qu'ils ont puisqu'ils sont rares et sont des arguments de vente potentiels importants ("vue sur la mer").

Un autre effet immédiat de la prédominance des logiques marchandes est :

- la faiblesse des moyens consacrés au non marchand.

Cette caractéristique du système économique dérive de sa tendance à la maximisation des flux monétaires. Le non marchand n'ayant pas de prix,

par définition, il constitue le parent pauvre du système économique. Souvent par mesure de "repêchage" on essaierait de lui donner une valeur fictive pour le prendre en compte tout de même dans les calculs (internationalisation des "externalités"). Rappelons que le patrimoine comprend des biens matériels ou immatériels qui appartiennent, selon le cas, soit au secteur marchand, soit au secteur non marchand, soit aux deux à la fois.

La forêt, par exemple, est un patrimoine marchand pour son propriétaire et non marchand pour les promeneurs qui la fréquentent.

La logique économique dominante conduit les décideurs à mésestimer l'importance du non marchand. Ce désintérêt explique le manque de moyens dont souffrent les institutions chargées de gérer les biens dont la valeur marchande est faible ou nulle. Ainsi, les petites communes, qui possèdent 15 % des forêts françaises, ne disposent pas des moyens nécessaires à l'entretien de celles-ci. Cette pauvreté a favorisé également le recul de l'espace agricole face aux possibilités financières des promoteurs. Finalement, le patrimoine pâtit de cette insuffisance de moyens qui ne permet pas d'assurer son entretien et sa reproduction.

Pour donner un exemple frappant du manque de moyens disponibles même pour des biens "moyennement marchands", rappelons que les sommes consacrées par l'Etat à la forêt sont très faibles, comparées à des interventions d'autres natures : elles représentent par exemple les crédits nécessaires à la construction d'environ 7 kilomètres d'autoroutes !

Finalement, quand des moyens sont mis en oeuvre pour sauvegarder un patrimoine, on tend plus à une politique d'achat que de gestion.

D'une part, il est moins difficile d'enchérir que d'arbitrer et de négocier. D'autre part, le système économique étant fondé sur la vitesse, on en est à une course de vitesse : on est poussé à glisser de la protection au "sauvetage", alors qu'il faudrait, en sens inverse, "passer à la gestion".

2) Le système financier déforme les différents facteurs de la comptabilité marchande.

En privilégiant le temps par rapport à l'espace et à la matière, il introduit des distorsions préjudiciables à la bonne gestion des patrimoines naturels :

- au niveau des entreprises dont l'objectif est essentiellement . l'économie du temps de main d'oeuvre, les matériels et matériaux étant eux-mêmes des "temps de main d'oeuvre", cet objectif étant doublement renforcé par :

- . l'accroissement des frais fixes (biens capitaux et frais généraux de tous ordres) qui mène à privilégier la réduction du temps unitaire de production sur tous les autres facteurs (plus la production par unité de temps est élevée, plus faible est l'incidence des frais fixes) ;
- . l'accroissement de la vitesse d'obsolescence des produits et biens capitaux qui obligent l'entrepreneur à voir le plus court possible ;

- au niveau de la nation où les mécanismes de taux d'actualisation, et de taux d'intérêts, privilégient le court terme sur le long terme, c'est-à-dire raccourcissent la dimension temps par une sorte d'effet d'optique qui la rend rapidement convergente : nous vivons dans l'instantané.

a) Le taux d'actualisation en monnaie constante a un double effet dans ce sens puisqu'il désavantage les équipements à durée de vie très longue et les faibles consommations de ressources (qui vont généralement de pair) au bénéfice des durées de vie courtes et de fortes consommation. En effet, avec un taux d'actualisation élevé (de l'ordre de 10 %), le coût de la consommation à 30 ans est divisé par un facteur 20, tandis que le montant du profit à 30 ans est lui aussi divisé par 20. Ainsi l'équipement à durée de vie courte et à forte consommation de produit non renouvelable est-il doublement avantage. Si la comparaison se mesurait par le produit

consommation/profit, l'avantage par rapport à un taux d'actualisation nul serait de l'ordre de 100.

Les mécanismes financiers tendent ainsi à introduire, après la notion de produit à jeter, celle de l'investissement à jeter, à valoriser le présent par rapport au futur et donc à déprécier les valeurs de très long terme que la gestion patrimoniale entend prendre en compte.

TABLE D'ACTUALISATION

Valeur actualisée d'une somme de 1.000 F perçue à l'année n.

Taux en % Année n	4	6	8	10	12	16
20	440	310	210	148,9	103,6	51,41
50	130	57,50	21,32	8,41	5,46	-
100	16,9	3,31	0,45	0,07	0,03	-

$$Va = \frac{1.000}{(1+t)^n}$$

Durée de constitution de quelques éléments naturels

élément naturel	Homme	Arbre	Gisement de charbon
durée (année)	20	100	100 millions

- Pour le système bancaire, le futur a moins de valeur que le présent.
Plus on s'éloigne dans le temps, plus $(1+t)^n$ grandit (n étant le nombre d'années), plus Va diminue.

Les valeurs de très long terme sont donc très pénalisées par la pratique actuelle du taux d'actualisation.

Un banquier prêterait-il pour planter des chênes ?

Le tableau ci-dessus, qui indique la durée de constitution de quelques éléments naturels, révèle la myopie du système financier actuel.

Justifié lorsqu'il s'agissait, en période de pénurie, de moyens (main d'oeuvre et biens capitaux) de reconstruire rapidement l'économie, ou, dans un monde économique de plein emploi supposé en croissance, continuer de devancer, ou tout au moins d'égaliser, une vitesse de changement, un tel taux n'a plus de sens pour permettre de définir en termes économiques un nouveau mode de vie qui, tout en permettant de devancer les changements en cours, ménage, préserve et améliore l'ensemble des potentiels des milieux de vie, y compris celui du milieu humain.

- L'exemple de la nappe phréatique d'Alsace est révélateur du tort qu'une gestion à court terme peut porter aux valeurs patrimoniales. Cette nappe, qui s'étend de Mulhouse à Strasbourg, est menacée d'une dégradation irréversible du fait de certaines activités industrielles réalisées en surface.

. L'exploitation de la potasse d'Alsace donne lieu au rejet dans le Rhin par saumoduc de 7 millions de tonne de sel par an.

Cette technique, peu coûteuse pour les mines domaniales, a pour effet de contaminer la nappe qui est alimentée par l'infiltration des eaux du Rhin et de ses affluents .

. L'exploitation des gravières se développe sans tenir compte de l'importance du gravier comme filtre de l'eau de la nappe. Le gravier étant une ressource non renouvelable, sa disparition signifie la pollution définitive de la nappe.

Il est intéressant de noter que 60 % de ces graviers sont exportés en Allemagne et en Suisse où la législation interdit ce type d'exploitation.

Cet exemple montre clairement comment une préoccupation de rentabilité à court terme aboutit à condamner une richesse d'une valeur considérable. Les critères de rentabilité restreinte (coût annuel minimum sans tenir compte des effets externes non forcément quantifiables) révèlent ainsi leur insuffisance dans le domaine des biens patrimoniaux. Ils demandent à être élargis pour prendre en compte les conséquences des décisions économiques sur le patrimoine, sans quoi la logique économique conduit parfois à des décisions aberrantes qui se traduisent par une perte en capital supérieure au gain immédiat réalisé.

Présenté comme valeur de la préférence du court terme sur le long terme, le taux d'actualisation ne traduit pas la préférence des épargnants mais celle de techniciens qui veulent, par ce biais, diriger un changement dans le sens qu'ils souhaitent : l'identité des taux, quels que soient les types d'activité, apparaît également comme un choix politique dont on ne mesure pas toutes les conséquences. Enfin, le taux d'actualisation représente comme un "taux d'imprévoyance et de désinformation".

b) Le taux d'intérêt (en monnaie constante) des prêts à court, moyen et long terme, est également un important facteur de distorsion de l'optique temps.

Destiné à rémunérer l'épargne qui ne peut l'être que sur l'accroissement du produit national réel, ce taux traduit en monnaie constante a toujours été négatif dans les 50 dernières années. Le partage de l'accroissement du produit fait en effet l'objet d'un conflit entre :

- . les entrepreneurs (le profit net)
- . les producteurs (salaires et autres avantages)
- . l'Etat (accroissement des coûts sociaux de tous ordres)
- . et les épargnants.

Or, ceux-ci ne sont pas présents au conflit et quoi que partie prenante, ne représentent aucun pouvoir. Le partage se fait donc à leur détriment

c'est-à-dire par amputation de leur patrimoine (taux en monnaie constante négatif). Mais comme un taux nominal négatif est impossible, un taux nominal positif entraîne automatiquement une érosion monétaire égale au montant de ce taux accru de l'amputation que subit leur patrimoine dans le partage précédent.

Ces mécanismes handicapent également l'épargnant individuel dans la gestion de son propre patrimoine. Le paragraphe qui suit analyse les relations qu'il peut y avoir entre l'épargne individuelle (au sens monétaire du terme) et le fait d'épargner le milieu au sens où on l'entend du point de vue du patrimoine naturel.

La gestion "en bon père de famille" de l'Etat et celle du particulier apparaissent alors non plus seulement liées par une analogie, comme dans l'introduction, mais par un lien fonctionnel.

- Qu'est-ce que l'épargne individuelle, sinon le ménagement des ressources, c'est-à-dire la limitation de la consommation, l'utilisation de tout ce qui peut être récupéré sans trop compter son temps et l'accroissement du patrimoine considéré comme bien non marchand pour un accroissement correspondant de son produit.

- L'épargnant est aujourd'hui incertain. Son objectif, qu'il ne faut pas confondre avec celui d'un placement et qui n'est pas la plus-value mais la conservation de la valeur épargnée, est devenu aléatoire parce que son épargne est mise en cause par une érosion monétaire à caractère exponentiel. Cherche-t-il à échapper :

. par un placement obligataire ;

le taux d'intérêt, pour autant qu'il soit suffisant pour compenser le taux d'érosion, sera soumis à l'impôt sur le revenu, ayant pour conséquence de diminuer d'autant la protection contre l'érosion. En outre, le caractère de revenu de ce soi-disant intérêt incite l'épargnant à le consommer, c'est-à-dire à "manger" ainsi son patrimoine ;

. par un placement en des valeurs dites sûres, c'est-à-dire plus ou moins indexées ;

l'impôt sur les plus-values, c'est-à-dire un impôt basé sur l'écart entre la valeur indexée et la valeur nominale, viendra réintroduire de force l'érosion du patrimoine à qui aurait pu s'en défendre. C'est un impôt sur la perte de valeur ;

. par des placements en valeurs spéculatives, c'est-à-dire (au global) par une spéculation sur la "croissance" ;

or, celle-ci est aujourd'hui remise en cause dans son principe et sur trois plans : technologique, biologique et sociologique.

Dans son principe parce qu'une croissance (forcément) exponentielle est enfin apparue comme inconcevable, le rapport du Club de Rome ayant servi de révélateur à cette impossibilité par la mise en évidence de "butoirs".

- Technologiquement, d'un double point de vue parce que, à croissance exponentielle, doivent correspondre innovations technologiques modifiant la consommation au même rythme, ce qui est reconnu comme impossible, et qu'il est apparu que le coût de ces innovations était devenu incomparablement trop grand pour les retombées marchandes ou non qui en découleront. De plus, s'est creusé un fossé (GAP) entre la technologie d'une nouvelle croissance (informatique, etc...) et la "culture" de la population, c'est-à-dire son savoir et savoir faire. Les freins opposés inconsciemment aux changements possibles sont dûs à la non préparation de tous et chacun au monde technologique de demain.

- Biologiquement, car les tensions humaines qui pourraient résulter de changements à la fois technologiques, territoriaux (domicile et milieu) et sociologiques (modification des rapports de production et de groupe) auraient atteint des niveaux mettant en cause l'équilibre psychologique des individus et des familles.

- Sociologiquement, parce que la mercantilisation des rapports sociaux, qui a servi à alimenter en partie la croissance nominale, a atteint un degré tel qu'il oblige à faire machine arrière si on veut simplement préserver la santé du tissu social.

Ainsi donc, l'épargne de placement, indépendante de l'épargne de sécurité ou de l'épargne obligatoire (logement), va-t-elle d'échec en échec à la recherche de valeurs refuges. La non dégradation du patrimoine est devenue totalement incertaine, toute forme d'action étant aléatoire dans son résultat et toute inaction entraînant une dégradation exponentielle.

Quant aux investisseurs , c'est-à-dire ceux qui recherchent un profit de leurs placements, constatant l'arrêt de la croissance et ne sachant plus où diriger leurs capitaux, ils les laissent en attente, créant ainsi une masse de capitaux erratiques, facteurs d'amplification, de feed-back positif des mouvements monétaires.

Les remèdes que l'on a cru trouver à cet arrêt de la croissance, c'est-à-dire l'injection de dopant en des points plus ou moins bien choisis de la mécanique financière (grands travaux, déficit budgétaire, relance de la construction, transformation des dépôts, indemnisation élevée du chômage, etc...), ont fini par trouver leurs limites, d'où la stagflation, c'est-à-dire l'accroissement de l'érosion de l'épargne, sans contrepartie de croissance économique.

En conclusion, l'épargnant ne sait plus comment éviter la dégradation de son patrimoine. Celui-ci se trouve érodé par les forces même qui entament le patrimoine public. Rappelons que la gestion patrimoniale se présente comme une gestion communautaire, c'est-à-dire où les personnes ont leur place dans l'arbitrage aux côtés des divers échelons collectifs.

3) Le langage économique évacue les éléments qualitatifs de la négociation

Le langage économique est l'outil privilégié de la négociation car il repose sur des données quantitatives dont la manipulation est particulièrement aisée et qui permettent aux négociateurs d'évaluer clairement les enjeux et les résultats. En revanche, les données qualitatives sont, pour des raisons inverses, illisibles pour les négociateurs. Aussi, dans ce type de négociations, les participants vivent dans l'inquiétude d'avoir mal apprécié les données : cet état d'esprit retentit inévitablement sur le climat de la négociation et la qualité des résultats.

Il faut fournir aux négociateurs patrimoniaux des instruments qui leur permettent de dialoguer dans la clarté.

Certains se demanderont pourquoi la comptabilité patrimoniale ne fait pas apparaître la valeur monétaire des usages du patrimoine plutôt que de fournir un ensemble de données brutes disparates.

Et, en effet, cette approche du patrimoine est en faveur chez de nombreux économistes qui ont tenté de donner une valeur monétaire théorique aux effets produits par le système économique sur l'environnement. (1)

C'est ainsi qu'est née, par exemple, l'idée de droits de pollution que l'entreprise polluante serait tenue à reverser à la collectivité, et même l'idée d'un marché des droits de pollution. Cette tentative d'intégrer les phénomènes non marchands dans la théorie économique néo-classique paraît vouée à l'échec pour les raisons suivantes :

- elle suppose que tous les effets externes (3) sont quantifiables et

(1) ce que les économistes appellent "internaliser les effets externes".

(2) R. Passet - L'économie et le vivant - Payot, 1979 - p. 50 à 58.

(3) c'est-à-dire les effets produits par le système économique qui ne sont pas pris en compte par la théorie économique néo-classique.

exprimables en termes monétaires.

Ceci n'est assurément pas toujours le cas. En particulier, ces effets ne sont pas toujours perçus par ceux qui les subissent. Ne serait-ce que parce que les effets en question n'apparaîtront que dans une ou plusieurs générations (problème des déchets radioactifs, de la pollution de la nappe phréatique d'Alsace, etc...).

- elle néglige le simple fait que "la nature ne se comporte (1) pas selon la logique de l'appareil économique", qu'il existe dans l'écosystème des effets de synergie, des effets de seuil, des effets d'amplification et des effets d'irréversibilité.

Quel est le coût de la pollution définitive de la nappe d'Alsace ? Comment savoir si deux pollutions, d'apparence inoffensive et donc peu "coûteuses", ne vont pas se combiner pour en produire une grande ?

La complexité de l'écosystème, la lenteur de son délai de réponse rendent impossible l'identification de l'effet total d'une pollution et donc de son coût.

Au-delà des difficultés et des impossibilités techniques, il faut dire que le désir de tout chiffrer repose sur un rêve illusoire et nocif à la société : celui de supprimer les arbitrages pour les remplacer par des calculs nommés négociations, qui sont des marchandages. C'est en essayant de gommer les heurts, mêmes nouveaux et dynamisants, entre groupes sociaux que le langage économique est amené à nous rendre aveugles aux aspects qualitatifs des décisions.

De même qu'il tente de nier les intérêts contradictoires à l'intérieur d'une population, le langage économique cache les intérêts contradictoires

(1) R. Passet - *op cit.*

des générations successives : le risque à très long terme n'est pas vraiment pris en compte dans les décisions de gestion économique. Dans bien des cas, la recherche de la rentabilité à court terme conduit à ne pas analyser les risques encourus. Les décideurs oublient souvent que la réponse de l'écosystème est extrêmement lente, qu'elle dépasse parfois, en échelle de temps, la durée d'une vie humaine.

Ceci pose un grave problème : nous risquons de ne plus léguer aux générations à venir le patrimoine dans l'état où nous l'avons reçu. Bien plus : cette philosophie "d'après moi le déluge" risque de provoquer la rupture des équilibres écologiques qui sont peut-être sources de la continuation de la vie sur la terre. C'est donc la chaîne de la vie que nous prenons le risque de briser.

Tant que le langage économique conservera le monopole, ou encore tant que vivra le rêve d'une négociation automatique et d'un arbitrage sans arbitre il sera très difficile de prendre en compte les éléments de décisions qualitatifs et ceux qui concernent le long terme. Cependant, il devient de plus en plus risqué et irréaliste de les évacuer des décisions.

D - LES PROBLEMES FONCIERS

C'est un vaste problème que nous mentionnons pour mémoire.

Modifier la gestion de l'espace, c'est toucher au pouvoir sur l'espace, et en particulier à la propriété foncière. Or, la gestion de l'espace change, celle-ci évolue donc. C'est un champ de réflexion en soi.

(Voir par exemple M. Falque, Maîtrise foncière et environnement. Nouveaux concepts, nouveaux outils, MECV, 1980).

Nous pouvons simplement, pour le moment, poser le problème en termes patrimoniaux de la façon suivante : les titulaires sur un même espace se multiplient par suite de la soif d'espace pour les loisirs ou d'autres usages, des "valeurs nature", etc... La propriété du sol n'est plus qu'une forme de titularité parmi d'autres. Par ailleurs, sa légitimité tend à s'émousser.

Dans de nouveaux modes de gestion de l'espace, quelle place sera faite à la propriété du sol ? Ou encore, quels aménagements apporter au droit de propriété lorsqu'il bloque la gestion en restreignant trop l'intervention d'autres titulaires légitimes aussi ?

Nous ne pouvons que poser le problème : nous n'y avons pas été confrontés nous-mêmes sur le plan pratique.

CONCLUSION

1) Trouver des terrains appropriés pour expérimenter de nouvelles formes de gestion, ou lutter contre les blocages ?

La tentation est grande, après cette longue réflexion sur les blocages, d'entamer une litanie de voeux pieux sur "ce dont nous pensons que celà pourrait être fait pour, sinon supprimer, du moins atténuer certains blocages à une gestion patrimoniale". Nous nous en garderons pour trois raisons :

- La présente étude est focalisée spécialement sur les blocages et les difficultés que rencontre la gestion patrimoniale. Il convient donc de corriger l'impression d'ensemble qu'elle peut donner : la gestion patrimoniale n'est pas une longue lutte contre des difficultés insurmontables et multiformes. Elle permet de saisir de nombreuses opportunités que présente la situation actuelle : elle est, par exemple, facteur d'économie d'énergie et de ressources créatrices de nouveaux types d'emplois ; on peut voir celà comme une "défense" contre la crise de l'énergie, mais aussi comme la source d'une nouvelle compétitivité au plan national ou international pour ceux qui auront "pris le virage à temps".

Elle peut profiter de l'énergie spontanée que les gens mettent dans les cultures et l'identité régionales, leur volonté réelle de se décentraliser en se redéployant sur l'espace rural.

Si l'on envisage une gestion patrimoniale et qu'on la met en oeuvre, ce n'est pas tant pour vaincre des difficultés, c'est aussi pour favoriser l'essor de nouveaux dynamismes, la fructification d'autres ressources sociales et naturelles et en profiter.

- Les situations sont variées, et la souplesse même de l'approche est un atout sur le terrain. De deux choses l'une :

. ou bien vous, lecteur, ne faites pas acte de gestion patrimoniale vous ne rencontrerez donc pas les blocages propres à une telle gestion ;

. ou bien oui, et alors vous êtes en quelque manière un acteur patrimonial. Nous avons insisté sur l'autonomie et l'initiative de ces acteurs. C'est vous qui êtes en prise sur la situation, et cette réflexion sur les blocages pourra aider votre réflexion et votre diagnostic de vos difficultés, adaptés à votre situation et à vos possibilités d'action.

- Troisième point : ce n'est pas tant en luttant contre les blocages que l'on met en oeuvre une politique patrimoniale, qu'en prenant des initiatives patrimoniales qui créent des dynamiques.

Il convient donc de commencer à agir là où il y a suffisamment de champ libre pour créer quelque chose de vivant et qui fonctionne, même relativement modeste. Les blocages viendront en leurs temps, mais une entité vivante et qui fonctionne peut créer les ressources pour leur faire face et grandir.

2) Des faits : quelques exemples de tels terrains.

- A Saint-Julien Chapteuil, le maire actuel a été élu il y a une quinzaine d'années.

Pendant les six premières, il a réalisé un programme de développement touristique, urbain, avec une piscine, un C.E.S., etc... Ce sont des équipements très coûteux, dont la gestion est lourde.

Les six années suivantes, l'effort a été orienté vers la satisfaction des agriculteurs : on a terminé la viabilisation, l'électrification, l'aduction d'eau. Là encore ces aménagements sont coûteux.

Troisième mandat : que faire ? La commune possède de nombreux écarts. Dans chacun, une maison dite "assemblée", autrefois utilisée par des

religieuses, les "béates", pour y habiter et y réunir les habitants. Un particulier demande à acheter une assemblée pour en faire une résidence secondaire. Le conseil accepte ; mais cette demande suscite un intérêt pour les assemblées. Les habitants des écarts désirent les remettre en état : ce sont des biens sectionnaux. La mairie donne quelques dizaines de milliers de francs et quinze maisons sont ainsi remises en état. Les travaux de remise en état ont tissé des relations, établi des liens entre habitants nouveaux et anciens de la commune. Les assemblées donnent à ces réseaux relationnels des possibilités de se développer concrètement, de prendre l'initiative. Elles sont la réalisation la moins chère et la plus cotée de Saint-Julien Chapteuil.

- Volx est une commune dortoir de la Durance. Comme Saint-Julien, elle a deux populations : les "de souche" et les autres. Le prix croissant de l'énergie et le désir d'utiliser les cheminées des pavillons font que les habitants cherchent l'accès au bois et demandent au maire à utiliser les bois communaux. La mairie donne son accord : aux habitants de s'entendre avec l'O.N.F. et entre eux. L'affouage est donc organisé et les habitants vont couper eux-mêmes leur bois, un dimanche, sous la supervision d'un technicien de l'O.N.F.

Là encore, il y a reconstruction du tissu relationnel et revitalisation de la vie locale. De plus, l'entretien de la forêt est à nouveau assuré.

- Un village de l'Aisne.

Autrefois, trois grosses fermes faisaient vivre le bourg, employaient les gens, suscitaient l'artisanat. Aujourd'hui, il reste deux fermes, dont une énorme. Le travail est fait par des machines et par des travailleurs immigrés. Les toits de l'église, de la mairie et de l'école laissent passer la pluie dans une commune désertée. La seule limite à ce phénomène est un peu de mécénat de l'agriculteur-maire.

Dans ces conditions, la pollution de la nappe phréatique n'intéresse, c'est-à-dire ne concerne, plus personne.

Que faire ? Si la ferme était constituée comme une entreprise, elle

verserait de l'argent à la commune. L'agriculture n'est plus une base communautaire. C'est sûrement de l'argent urbain qui va rénover, organiser une vie différente. Le réseau relationnel reste, ici, à créer.

- Nous n'avons pas, pour l'instant, de bons exemples de gestion patrimoniale à l'échelle régionale à part celui de la nappe phréatique d'Alsace donné en annexe. L'expérimentation à cette échelle a été jusqu'ici bloquée. Pourtant, les "phénomènes patrimoniaux" existent.

On dit, à la DATAR, que des sommes équivalentes ont été dépensées pour le développement agricole de la Bretagne et de la Normandie dans les quinze dernières années. Animée par une sorte de "volonté de vivre", la Bretagne a "décollé", cependant que la Normandie a "absorbé" les mêmes fonds sans qu'il en résulte de changements majeurs. Les notions d'identité régionale, la résurgence du patrimoine linguistique breton, etc... ont accompagné ce développement. Autonomie, identité, patrimoine, initiative sont des forces mal connues ; elles conditionnent pourtant la réussite des efforts de "gestion", entre autres du milieu naturel.

Le développement de l'initiative régionale doit permettre de découvrir de nombreuses pistes pour des modes nouveaux de "gestion" des ressources naturelles.

3) Résumé de notre démarche ; perspectives.

Face aux difficultés de la "gestion" des ressources naturelles et du patrimoine, les modèles classiques de gestion trouvent leurs limites. L'aspect systémique des problèmes émerge, c'est-à-dire que les effets secondaires ne sont plus négligeables devant les effets recherchés, mais deviennent dominants.

Comment faire face aux difficultés de l'action à long terme, à la force des conflits d'usage des ressources et de l'espace ? Comment faire prendre une part à la nécessité de préserver le milieu et l'héritage du passé, et ceci alors que les institutions qui en sont chargées sont, en comparaison aux autres, dépourvues de puissance ?

Une possibilité de réponse apparaît si l'on confronte l'émergence des forces "systémiques" et les difficultés de "gestion volontariste" du patrimoine. Ces forces, qui finissent pas entraver les efforts classiques d'action et de gestion, sont celles des liens qui unissent la population à son territoire. Or, ce sont ces liens mêmes qui donnent au patrimoine son importance et il en est à son tour le support.

L'identification de ces liens, leur reconnaissance, la permission qu'on leur donne de se développer, sont pour nous à la base de nouvelles possibilités de gestion : la gestion patrimoniale. Celle-ci se heurte à des blocages qui résultent de l'inertie que représente une représentation dépassée du progrès, des rigidités et résistances institutionnelles, de la domination du langage économique considéré comme "toujours vrai" et comme seule base de négociation.

Pour nous, la gestion patrimoniale se développe si l'on recherche des terrains appropriés où elle apparaît comme l'outil nécessaire pour résoudre des problèmes que les gens se posent vraiment et devant lesquels les méthodes classiques d'intervention ne paraissent pas utilisables. Ces cas deviendront de plus en plus nombreux, soit que les efforts pervers des politiques actuelles d'orientation du développement économique apparaissent de plus en plus, soit que ces dernières ne trouvent plus les moyens considérables qui sont à la base de leur existence et de leurs choix techniques.